



Tél. 02 32 57 00 38
Fax 02 32 57 02 01
travaux.publics@lefoll.fr
109, rue des Douves
27500 CORNEVILLE-SUR-RISLE

PREFECTURE DU LOIRET
181 Rue de Bourgogne
45000 ORLEANS

CORNEVILLE-SUR-RISLE, le 01/12/2020

Objet : Demande d'enregistrement et déclaration ICPE pour l'implantation et l'exploitation temporaire de centrale d'enrobage à GIDY

Madame, Monsieur,

Conformément aux sections 2 et 3 du chapitre II du titre Ier du livre 5 des parties législative et réglementaire du code de l'environnement, la société LE FOLL TP, dont le siège est situé 109 rue des Douves à CORNEVILLE-SUR-RISLE (27), représentée par M. Serge GARNIER, en qualité de Directeur Général Délégué, dépose les présentes demandes d'enregistrement et de déclaration relatives à l'ensemble des activités d'une centrale d'enrobage à chaud qu'elle prévoit d'implanter et d'exploiter sur la commune de GIDY (45, LOIRET), dans le cadre d'un chantier d'élargissement de l'autoroute A.10 entre les bifurcations A.10/A.19 et A.10/A.71

L'installation sera située sur commune de GIDY, appartenant à la société COFIROUTE, concessionnaire de l'autoroute A10, au niveau du PK91 sens 2 et au niveau de la route de Saran (D702).

Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, le projet sera soumis, au titre des rubriques, à :

➤ Enregistrement

2521-1 Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud

➤ Déclaration

2517 Station de transit de produits minéraux

2915-2 Chauffage avec corps organique combustible utilisé en-deçà de son point éclair

4734-2 Produits pétroliers spécifiques stockés en cuves aériennes

4801 Matières bitumineuses

Nous joignons à la présente :

- le formulaire de demande d'Enregistrement (CERFA n° 15679*01) et ses pièces jointes,
- le formulaire de Déclaration initiale d'une installation classée relevant du régime de la Déclaration (CERFA n°15271*02) et ses pièces jointes.

Conformément à l'article R512-46-4 du code de l'environnement, les plans suivants sont joints au CERFA de demande d'Enregistrement :

- x une carte au 1/25 000,
- x un plan de situation au 1/2 500,
- x un plan des installations et des réseaux à l'échelle 1/500, pour lequel nous vous demandons une dérogation concernant l'échelle.

Les plans suivants sont joints au CERFA de Déclaration :

- x un plan de situation du cadastre dans un rayon de 100 m,
- x un plan d'ensemble à l'échelle 1/500, pour lequel nous vous demandons une dérogation concernant l'échelle.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le
Directeur Général Délégué
Le responsable OSSE



Gaylord CASTEL